



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT-SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS

DELIBERATION N°DCC2023-087

Nombre de membres :
Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **15**Absents : **7**Pouvoir : **2**Pour : **17**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **18 Juillet 2023**Date d'affichage : **27 Juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six juillet, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Achille MARTINETTI, Pierre-François BELLINI, François CHIARASINI, Patrick NANNI, Antoine PELLEGRINETTI, Pierre POLI.

Absents représentés : Ange-Marie GAMBARELLI (par M. GUGLIELMI); Thérèse MALU (par N. D. LIVRELLI)

OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2, BUDGET PRINCIPAL.

Le Président indique au conseil communautaire que dans le cadre de la mise en place d'une production de repas centralisée sur les locaux de la crèche de Bastelicaccia avec distribution de repas en liaison chaude sur les autres établissements (Bottacina – Ocana) il est nécessaire de prévoir une opération d'équipement complémentaire sous référence n°2318 « EQUIPEMENTS DE CUISINES CENTRALE ET SATELLITES CRECHES »

Il propose donc la modification du budget suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022 020		1 788,62	Reduction dépenses imprévues
D F 023 023 01 (ordre)	1 788,62		Virement à la section d'investissement
D I 21 2181 2318 64 /CREBAS	9 500,00		Opération 2318 dépense totale TTC
R I 021 021 OPFI 01 (ordre)	1 788,62		Virement de la section de fonctionnement
R I 10 10222 OPFI 01	1 558,38		FCTVA
R I 13 1311 2318 64 /CREBAS	4 500,00		Subvention MSA
R I 13 1312 2318 64 /CREBAS	1 653,00		Subvention CdC

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	9 500,00	1 788,62
	Réductions		1 788,62
Recettes :	Ouvertures	9 500,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 788,62
Solde Réductions	1 788,62
Ouv. - Réd.	



Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré :

-ADOpte la Décision modificative du budget n°2, conformément à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LÉVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr